

Affiché le 25-09-2025

Retiré le

LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

VU les articles L 2542-2 et 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 411-1 et R. 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU la demande de l'Entreprise HAUTE ALSACE RENOVATION de mettre en place un échafaudage sur le trottoir devant le bâtiment sis 162 rue des Mines, en raison de travaux de rénovation de façade dudit bâtiment, du 5 septembre au 26 septembre 2025,

VU L'arrêté municipal n°171/T/2025 du 1^{er} septembre 2025, réglementant la circulation des piétons ainsi que le stationnement des véhicules à hauteur du 162 rue des Mines, du 5 septembre au 26 septembre 2025,

CONSIDERANT que ces travaux ne seront pas terminés à la date initialement prévue, à savoir le 26 septembre 2025, il y a lieu de prolonger leur durée jusqu'au 4 octobre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : La durée des travaux est prolongée jusqu'au 4 octobre 2025.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions contenues dans l'arrêté municipal n°171/T/2025 du 1^{er} septembre 2025 restent inchangées.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule sera déplacé et enlevé aux frais et charges du propriétaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

.../...



ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à l'Entreprise HAUTE ALSACE RENOVATION, 126 rue de Pfastatt 7- 68260 KINGERSHEIM, et une copie du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman - 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin-Chef du SAMU-CH E. MULLER - 20 Ave du Dr. Laennec - 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours - 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim - 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 25 septembre 2025
Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire



Ginette RENCK